

SYNODE D'ETE 26 mai 2009

Point 8 a



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Vente du centre de Gwatt; décompte pour le crédit de deux fois Fr. 250 000.--; information

Proposition:

Le Synode prend connaissance du décompte relatif au projet de crédit pour la vente de la propriété à Gwatt.

Situation initiale

Le Synode d'été 2001 avait décidé, dans le cadre de «Gwatt 2002», que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure allaient se séparer du centre de Gwatt. Il a chargé le Conseil synodal de procéder au désinvestissement de cette propriété et l'a habilité à créer l'organisation de projet qui lui semblerait opportune pour mener à bien la transaction. A cet effet, il a voté un crédit de Fr. 250 000.-- (proposition 5 du point 9.2 «L'avenir du centre de Gwatt»). Les détails concernant le déroulement de ce projet sont consignés dans le rapport final sur la vente du centre de Gwatt et faisant l'objet du point 7 de l'ordre du jour.

Quelques mois après le commencement des travaux, il a fallu constater que le projet était nettement plus complexe que prévu. Il était notamment devenu évident que la propriété devait être rendue «commercialisable» avant d'être placée sur le marché de l'immobilier. Il s'agissait d'abord de créer une zone à planification obligatoire (ZPO). Pour entreprendre les démarches en matière de planification, des études de projets étaient nécessaires, tout comme des enquêtes juridiques et des négociations. L'étape suivante consistait à compiler d'importantes documentations et de procéder à des examens concernant la gestion du site contaminé occupant la partie sud de la propriété. Il fallu consulter des experts et rencontrer des représentants des services cantonaux compétents. Pour couvrir ces dépenses additionnelles imprévues, le Conseil synodal a demandé un crédit supplémentaire de Fr. 250 000.-- lors du Synode d'hiver 2002. Le 3 décembre, celui-ci augmentait le crédit initial de Fr. 250 000.--, le faisant passer à Fr. 500 000.--.

Décompte

Le rapport présenté séparément fournit des informations détaillées sur le déroulement du projet et sur la conclusion de la vente. Parallèlement, le Conseil synodal porte à la connaissance du Synode le décompte pour le crédit de vente.

Crédit voté au Synode d'été 2001	CHF 250 000.--
Crédit supplémentaire voté au Synode d'hiver 2002	<u>CHF 250 000.--</u>
Crédit global autorisé	CHF 500 000.--

Affectation du crédit	Dépenses	Crédit
Direction externe du projet jusqu'en 2003, élaboration des bases, documentations	CHF 110 614.--	
Etudes d'affectation, analyses de marché	CHF 99 135.--	
Honoraires pour comité de projet GIAG, architectes, experts, etc.	CHF 135 783.--	
Travaux de planification pour ZPO	CHF 57 458.--	
Coûts comité de projet dès 2004	CHF 58 985.--	
Investigations suppl. site contaminé et TVA	CHF 10 366.--	
Autres dépenses matérielles	<u>CHF 3 475.--</u>	
Dépenses totales	CHF 475 816.--	CHF 500 000.--
Ecart par rapport au crédit	CHF 24 184.--	

Le crédit de Fr. 500 000.-- n'a pas été entièrement épuisé. Il reste un montant de Fr. 24 184.--. Tous les coûts ont été imputés sur les postes 935.311.03 et 935.313.04 dans les comptes annuels 2001 à 2008 et couverts, conformément à la décision du Synode, par des prélèvements dans le Fonds de secours. Les coûts directs de la vente (provisions, dépenses matérielles, frais de notaire et TVA) figurent dans le décompte de la vente même.

Mars 2009

Le Conseil synodal